Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 027-200077329-20261001-DEC_0395_2026-AU

DEC_0395_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION D'ALIS FIT&MOVE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU SECTEUR JEUNESSE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation du secteur jeunesse du Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat faite par ALIS FIT&MOVE, et l'équipe du Centre Social pour la mise en place d'ateliers de danse afin d'encourager le bien être des jeunes par la découverte de différentes danses, l'élaboration de chorégraphies et ainsi renforcer leur coordination et leur estime de soi ;

Le Maire décide la signature de la convention avec ALIS FIT&MOVE, représentée par Alison LOIR - domiciliée 13 avenue Jules Paysant à Cormeilles (27260) - pour la mise en place d'ateliers de danse auprès du secteur Jeunesse au Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer du 26 septembre au 12 décembre 2026, pour un montant total de 225€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 1 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PONT-AUDEMER

Alexis DARMOIS